

Présentation du groupe de travail national post sentenciel et de ses travaux

Génèse

Octobre 2004, quelques associations adhérentes à Citoyens et Justice et gestionnaires d'une activité de placement extérieur ANNE, APRES, AREPI, LE MARS, ESPERER 95 et la fédération se réunissent sur Pontoise. L'objectif de cette rencontre est d'échanger sur : leurs pratiques, l'accentuation des difficultés structurelles qu'elles rencontrent et qui sont liées aux différentes réformes pénales récentes (évitement des sorties sèches, nouvelles procédures d'aménagement de peine qui favorisent un aménagement de peine pour les courtes peines...), l'inquiétude face au tassement de la mesure et l'impérieuse nécessité de revaloriser le prix de journée.

Les associations s'accordent toutes à constater que depuis les années 85, date à laquelle les premières associations de réinsertion sociale se sont engagées sur la mise en place de chantiers extérieurs, ce champ d'intervention a connu sous l'influence de son environnement, des transformations et des évolutions successives sans qu'elles aient été accompagnées pour autant par une remise à plat, une redéfinition et une évaluation de ces dispositifs. Les associations décident de s'organiser dans les mois qui suivent pour porter cette réflexion.

Décembre 2004, ESPERER 95 confrontée à des difficultés sans précédent (baisse très importante du taux d'occupation...), saisit le Garde des Sceaux, les parlementaires et les fédérations sur le devenir de cette mesure et du développement des aménagements de peine...

Mars 2005, APRES interpelle le ministre de la justice et ses partenaires sur le risque d'arrêt des activités de l'association (insuffisance de financement, baisse d'activité...)

Les associations du réseau adressent un communiqué d'alerte sur la dégradation et la disparition du dispositif d'aménagement de peine des placements extérieurs et le risque de cessation d'activité de plusieurs associations à la Chancellerie et aux autorités judiciaires.

Citoyens et Justice rencontre la Chancellerie. La volonté de réunir les associations est rapidement exprimée.

De mars à mai 2005, les prémices d'une organisation entre les associations du réseau voit le jour ; ces dernières se tiennent au courant au jour le jour de l'évolution des négociations locales et de l'avancée du dialogue avec la Chancellerie.

Le 20 mai 2005, le conseil d'administration de Citoyens et Justice valident la création d'un groupe national post sentenciel avec les objectifs ; de travailler sur l'ensemble des mesures d'aménagement de peine (placement extérieur, placement sous surveillance continue, semi liberté, libération conditionnelle, le sursis mis à l'épreuve...), de définir des référentiels communs et des modes opératoires d'intervention.

Restitution des travaux du groupe

Juin 2005 Le groupe de travail national post sentenciel composé des associations ANNE (Nancy), APRES (Amiens), AREPI (Grenoble), ARESCJ (Bordeaux), ESPERER 95 (Pontoise), LE MARS (Nancy), SPES (Marseille) et de la fédération, se réunit pour une première séance de travail. Entre juin 2005 et juin 2006, trois associations rejoindront le groupe de travail : AVSAP (Avignon), HORIZON (Meaux) et EMERGENCE (Brest).

Au cours de l'année, le groupe se réunira quatre fois tour à tour sur Paris, Amiens, Marseille et Nancy sur des séquences de travail de deux jours

Sur la méthode de travail...

▪ Le groupe a engagé un tour de France sur le site d'implantation de chaque association membre. Sur les séquences de travail des deux jours, une demi journée est toujours consacrée à la présentation du dispositif local de placement extérieur présenté par l'association accueillante et ses partenaires (DSPIP, Juge d'application des peines, procureur, associations partenaires...).

Cette présentation donne l'occasion d'engager un débat sur les enjeux locaux, les options de travail, les protocoles existants, les actions et les expériences innovantes, le contexte environnemental.

Ces échanges, au-delà de l'analyse pratique, permettent au fil des déplacements du groupe d'essayer des idées, d'esquisser des référentiels communs, de bousculer des positions institutionnelles, de redonner « du souffle » aux salariés et aux partenaires, de promouvoir la mesure, d'ajouter les plus values sur les savoirs-faire, de partager les travaux du groupe et de faire adhérer des personnes ressources aux orientations de la fédération qui s'inscrivent dans la volonté de développer les mesures d'aménagement de peine.

▪ Les membres du groupe correspondent par lettre d'informations très régulières et chaque document (compte rendu de réunions) est soumis à l'approbation de chaque association

▪ Les travaux sont collectifs et réalisés à partir de la contribution de chacun

▪ Les associations sollicitent des intervenants extérieurs sur des thématiques : la réforme de l'application des peines, la mesure de libération conditionnelle et les longues peines...

Travaux et documents de travail réalisés...

Sur l'année 2005/2006, plusieurs documents ont été réalisés, la plupart étant sur le site de Citoyens et Justice : **un historique du placement extérieur, une grille de recueil d'éléments sur le fonctionnement des associations gestionnaires de la mesure, une grille de recueil d'éléments décrivant la mise en œuvre de la mesure de placement extérieur au sein des associations, un référentiel du déroulement et de la mise en œuvre du PE dans toutes les phases opérationnelles, un texte d'orientation sur la mesure de PE, un répertoire des associations gestionnaires de cette action, la contribution au rapport du Conseil Economique et Social sur « les conditions de la réinsertion socio-professionnelle des détenus en France ».**

Travaux en cours...

- L'écriture de deux textes d'orientation sur le placement sous surveillance électronique et la libération conditionnelle,
- Une réflexion sur les publics longues peines et la libération conditionnelle,
- La construction d'un guide méthodologique sur la mise en œuvre de la mesure de placement extérieur

Perspectives...

- **L'élaboration d'un cahier des charges national et la revalorisation du prix de journée.** Un groupe de travail composé de l'administration centrale de l'administration pénitentiaire, Citoyens et Justice et la FNARS se sont régulièrement réunis tout au long du second trimestre 2006 pour rédiger un cahier des charges commun et engager des négociations financières. La synthèse des propositions sera finalisée fin juin et transmise à la direction de l'administration centrale de l'AP.
- Réflexion sur le contenu de l'accompagnement dans le cadre d'une mesure de sursis mise à l'épreuve.
- Associer les magistrats de l'application des peines à la rédaction du guide méthodologique

Calendrier 2006/2007...

- Les 19 et 20 septembre sur Pontoise
Préformation des salariés des associations qui travaillent sur la mesure de placement extérieur (Présentation et échanges autour de la réforme de l'application des peines, analyse de pratique et émergence d'une demande de formation à construire par Citoyens et Justice : criminologie, module juridique...)
- Les 19 et 20 octobre sur Reims : Poursuite des travaux du groupe
- Les 14 et 15 décembre sur Bordeaux : Poursuite des travaux du groupe

Contacts : Christian FOURNIER Tel. 01.30.38.86.66
Yves LECHOPIER Tel. 03.22.66.46.40